

Passage du THC dans le lait de vache

Après avoir pu terminer les travaux analytiques pour déterminer le Tetrahydrocannabinol (THC) dans les aliments contenant du chanvre (voir rapport annuel 1997), il s'est posé la question, dans l'optique de l'évaluation d'une valeur limite ou de tolérance pour le THC dans le lait, de savoir dans quelle mesure le THC passait dans le lait de vache lorsque des produits à base de chanvre (par ex. résidus de presse de semences) étaient distribués aux vaches. En collaboration avec la Station fédérale de recherches en production animale et laitière de Posieux, on a donné à une vache, dans des conditions contrôlées, une dose unique d'environ 625 mg de THC, en combinaison avec du beurre, dans une capsule de gélatine. On a ensuite prélevé des échantillons de sérum sanguin et de lait. A l'aide du GC-MS, on y a déterminé le THC et le 11-OH-THC (métabolite psychotrope actif) en tant que dérivés du triméthylsilyl. Une valorisation provisoire des résultats mesurés donne un passage cumulé du THC (en l'espace de 23 jours) d'environ 0,1 % de la quantité de THC dosée. La plus forte concentration de THC dans le lait avec environ 20 ng/ml a été atteinte après 23 heures ; la concentration dans le sérum/plasma était d'environ 5 ng/ml, 10 heures après l'application. Durant toute la période de l'essai, la concentration en THC dans le lait est restée plus élevée que dans le plasma ou le sérum sanguin. La période d'élimination du THC dans le sang et dans le lait a été estimée, dans chaque cas, à environ 30 heures. La concentration de 11-OH-THC s'est élevée au maximum à 1 ng/ml dans le sérum/plasma et à < 0,3 ng/ml dans le lait.

Le contrôle des denrées alimentaires en Suisse en 1998. Mitt. Lebensm. Hyg. 90 (1999) (trad.)